

le bail d'un vignoble d'Emeringes dont les raisins seront vinifiés au tinailler du Fief. En 1682, le même Pierre Lanayrie vend un cheval à un granger de Cenves alors qu'en 1684, il est associé à Pierre Blondel, le notaire de Juliéna, pour affermer l'ensemble foncier du Fief.

C'est à nouveau Chateauthier en personne et non un fermier qui en 1688 signe le bail d'un vignoble d'Emeringes<sup>1</sup> dont les raisins ont vocation à être vinifiés dans le tinailler du Fief. Le 14 octobre 1689, Roland de Foudras vend à Philibert Rollin de Chénas le pressoir à grand point officiant dans son domaine du mas du Fief à prendre sur place lorsque le seigneur en aura fait mettre un autre en place au prix de cent quarante livres et trois poinçons de vin. A partir de cette date, plus de trace de fermier au Fief. Compte tenu des incidences fiscales d'une telle décision, difficile d'imaginer les raisons qui ont contraint Foudras à gérer lui-même cette partie de ses possessions. Est-ce un signe de la précarité financière de Foudras qui préfère payer la Taille plutôt que d'être honteusement spolié par des fermiers impénitents ? Toujours est-il que le 24 février 1685, un état des lieux témoigne du très mauvais état dans lequel se trouve le moulin<sup>2</sup>. A n'en pas douter, ses revenus ne sont jamais réinvestis dans son entretien avec pour conséquence le résultat que déplorent les hommes de l'art qui ont été choisis pour vaquer à la visite en question. La meule du dessous est cassée, l'état général du moulin est très mauvais et ses pièces maîtresses très usées. Les toits ont besoin de recouvrir, il n'y a plus de plancher dans la cuisine, la porte de l'étable menace ruine et la vigne est si mal en point qu'elle mérite d'être arrachée ! Bref, si l'ensemble des biens de Foudras sont entretenus de la sorte, on comprend qu'il en soit venu à se séparer d'aussi méchants fermiers et qu'il ait fini par se défaire de sa seigneurie de Chénas pour la faire tomber comme un fruit mûr dans l'escarcelle de Georges Antoine !

Quelle belle prise pour le tout nouveau seigneur de Jullié et quelle fierté d'accoler à vingt six ans à sa titulature la seigneurie de Chénas qui avait échappé à la convoitise de son grand père dont les moyens pécuniaires n'avaient pas permis d'absorber la totalité des biens mis en vente par Claude la Roche soixante neuf ans plus tôt ! Mais quel challenge pour un homme somme toute assez inexpérimenté en matière de gestion foncière car il y a fort à parier que l'état général de la seigneurie nouvellement acquise se rapproche de celui du moulin ! On se plaît à penser que Georges Antoine ait répondu ici à un vœu familial en

---

1 Il s'agit du clos du Fief

2 Sur le cadastre de 1827, le château et le moulin sont les seules constructions au Fief, le bief et la retenue sont bien visibles et attestent de la fonction du lieu.